



Charleville-Mézières, le 30 mars 2023

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,  
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims  
Chancelier des Universités  
1 rue Navier, 51082 REIMS

Madame Isabelle AVIGLIANO,  
Responsable service du dialogue social (SDS)  
[dialoguesocial@ac-reims.fr](mailto:dialoguesocial@ac-reims.fr)

## Objet : Versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) 2022

Monsieur le Recteur,

Afin de compenser une perte de pouvoir d'achat, les agents de la fonction publique de l'État peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une indemnité appelée « *garantie individuelle du pouvoir d'achat* » (GIPA).

**L'UNSA Fonction Publique** avait demandé et obtenu que l'indemnité GIPA soit reconduite pour l'année 2022. Le décret et l'arrêté ont été publiés le 2 août 2022 déterminant les éléments de calcul à prendre en compte pour la mise en œuvre de la GIPA en 2022.

Pour bénéficier de cette indemnité, l'évolution du traitement indiciaire doit être inférieure, sur une période de référence de quatre ans (31 décembre 2017 – 31 décembre 2021) à celle de l'indice des prix à la consommation.

Pour cette même période, le taux de l'inflation et les valeurs annuelles du point à prendre en compte sont les suivants :

- taux de l'inflation : + 4,36 % ;
- valeur moyenne du point en 2017 : 56,2044 € ;
- valeur moyenne du point en 2021 : 56,2323 €.

Un simulateur officiel a été mis en ligne afin de déterminer si les agents ouvrent droit à la GIPA avec le cas échéant le montant auquel ils pourraient prétendre.

**La section A&I UNSA de Reims** a été alertée par plusieurs agents de l'académie de Reims. En effet ces derniers rempliraient les conditions pour en bénéficier mais aucun paiement effectif n'a été effectué avec le traitement de décembre 2022.

**La section A&I UNSA de Reims souhaiterait savoir ce qui justifie le non-paiement de la GIPA pour les agents susceptibles d'y prétendre.**

Les représentant-e-s élu-e-s du personnel du syndicat A&I-UNSA de Reims vous prient de croire, Monsieur le Recteur, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,  
A&I UNSA académie de Reims

  
Mickaël Adamkiewicz



AetiUNSA



aeti\_unsa



A&I UNSA

Mickaël Adamkiewicz, secrétaire académique

07 83 10 65 24 mickael.adamkiewicz@aeti-unsa.org

C.I.O. de Charleville, 23 rue d'Aubilly, 08000 Charleville-Mézières

